
Nombre de membres en exercice: 15	Séance du 27 septembre 2021
Présents : 14	L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 17 septembre 2021 s'est réunie sous la présidence de Eddy ROHRBACH, Maire de Weyer
Votants: 14	Sont présents: Eddy ROHRBACH, Pierre PAPKA, Pierre LEININGER, Patrick JITTEN, Martine JAMANN, Renée MARTIN, Valérie CHRISTOPHE, Anne-Marie ROHRBACH, Alexandre PFLEGER, Christiane QUIRIN, Sébastien STOCK, Franck ROHR, Joëlle NUSSBAUM, Stéphane HIRault
	Représentés:
	Excuses: Sylvie RIHN
	Absents:
	Secrétaire de séance: Serena MOSER (Droit Local : article L.2541-6 et 7 du CGCT)

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en demandant à l'assemblée son accord pour ajouter à l'ordre du jour le point suivant : Forêt communale : programme d'exploitation et état prévisionnel des coupes.

L'assemblée approuve à l'unanimité le rajout de ce point à débattre.

Objet: Forêt communale : Programme d'exploitation et état prévisionnel des coupes - 2021 DE 32

Le conseil municipal prend connaissance du programme d'exploitation des bois pour 2022 composé de l'état de prévision des coupes et de l'état de répartition des bois façonnés en contrat d'approvisionnement et ventes publiques proposé par l'Office National des Forêts, le programme concernant exclusivement des bois déperissants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide pour 12 voix Pour et 2 Abstentions de l'approuver et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Objet: Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe - 2021 DE 33

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade après examen professionnel établi pour l'année 2021.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement ;
- La suppression de l'emploi d'origine ;

Le maire propose au Conseil Municipal :

- La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 20/35ème.
- La suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 20/35ème.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Objet: Demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Drulingen - 2021_DE 34

Pour répondre à l'évolution croissante du nombre de leurs personnels, les Sapeurs Pompiers de Drulingen réaménagent leurs locaux, dont les travaux sont principalement pris en charge par le SIS 67 (gros oeuvre et second oeuvre). En revanche, les aménagements annexes (cuisine, coin repas, espace de détente, ...) sont à la charge de l'amicale.

L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Drulingen sollicite le Maire et le Conseil Municipal pour une demande de subvention ou de soutien financier pour leur projet d'aménagement de leur nouvel espace. Il s'agit donc pour le Conseil Municipal de décider de l'octroie ou non d'une subvention et auquel cas, d'en définir son montant.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'accorder une subvention à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Drulingen. L'assemblée manque cependant d'informations pour en définir le montant qui sera voté lors d'une prochaine séance.

Objet: Adhésion au Syndicat Intercommunal du triage forestier Berg et environs - 2021_DE 35

La maison forestière de Berg, située au Wolsthof est destinée au logement du technicien forestier. Sa gestion est assurée par le syndicat intercommunal du triage forestier de Berg composé des communes suivantes : Berg, Thal, Mackwiller, Eywiller, Wolfskirchen, Rauwiller, Goerlingen, Hirschland et Kirrberg. Afin de financer l'investissement et le fonctionnement des travaux de la maison forestière, chaque commune membre participe au prorata de ses surfaces de forêts.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au syndicat intercommunal du triage forestier de Berg et environs à compter du 1er janvier 2022. La participation financière s'élèverait à 4,50 euros par hectare de forêt, soit un total de 981 euros (pour 218 ha) pour la commune de Weyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide pour 5 voix Pour et 9 Abstentions d'adhérer au syndicat intercommunal du triage forestier de Berg et environs à condition de pouvoir négocier le calcul pris en compte pour la participation financière.

Objet: Décisions modificatives au budget - 2021_DE 36

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
27/09/2021	64168-	Autres emplois d'insertion	4 000.00	27/09/2021	6419-	Remboursements	2 310.00
//	-		0.00	27/09/2021	70878-	Remb. frais par d'autres	554.00
//	-		0.00	27/09/2021	74121-	Dotation de solidarité	1 136.00
Total Dépenses			4 000.00	Total Recettes			4 000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de voter les crédits présentés.

Communication et divers :

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal :

- Décision n° 2021_AR_35 du 17 août 2021: non usage du droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées en section 3 n°111, 113, 22 et 23
- Décision n° 2021_DE_31 du 23 septembre 2021 : non usage du droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées en section 1 n°188, 189, 91 et section 7 n°37

Le Maire informe le Conseil Municipal des prochains travaux de restructuration du stade municipal qui s'élèveront à 2010 euros TTC dont une partie sera pris en charge par l'AS Weyer à hauteur de 500 euros.

Le Maire expose au Conseil Municipal différents devis pour le changement des chaudières fioul du bâtiment de la mairie et du logement situé au dessus, au 1 rue de l'Eglise. Si la municipalité décide de changer les deux chaudières fioul pour une chaudière unique à pellets, elle pourrait bénéficier de subventions. Un dossier sera constitué en ce sens.

Concernant le bâtiment du périscolaire, le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention va être présenté dans le cadre de l'appel à projet « Soutien aux services de base en milieu rural » du plan de relance UE-FEADER. Le projet serait de transformer l'actuel garage attenant en une salle destinée à l'usage du périscolaire et de créer une terrasse couverte pour permettre des repas en extérieur. Ce projet devrait participer au développement et à la pérennisation de la garderie périscolaire.

Depuis peu, divers panneaux sont implantés à différents endroits de la commune, exprimant le mécontentement de certains riverains concernant les odeurs émanant de la production de l'usine U4PPP. Si le fond de la démarche est compris, certains conseillers et habitants s'inquiètent de la mauvaise image que cela pourrait donner au village.

Par ailleurs, le Maire fait part à l'assemblée d'un e-mail reçu du collectif anti nuisance, à destination du Maire et de ses adjoints, exposant son mécontentement à l'égard de la délivrance du permis de construire à l'usine U4PP en juin 2021. A ce propos, le Maire rappelle à l'assemblée que la commune n'avait aucune raison légale de s'y opposer vu le code de l'urbanisme et vu le PLU de la commune .

Pour rappel, par arrêté préfectoral du 21 mai 2021, l'entreprise devait se soumettre à une campagne de mesure du styrène dans l'environnement sur une durée de 7 jours au moins. Cette campagne a eu lieu au mois de septembre et les résultats sont donc attendus prochainement.

Lorsque les résultats seront disponibles, le Maire propose d'organiser une rencontre avec les membres du Conseil Municipal et les membres du collectif anti nuisances, en invitant également un représentant de la DREAL pour une présentation et interprétation des résultats de cette campagne de mesures.